



---

## Communiqué de presse

---

15 mai 2012

### Où sont passés les droits des élèves vaudois ?

*La Commission de jeunes du canton de Vaud a pris position officiellement pour la première fois suite à la mise en consultation par les autorités cantonales de l'avant-projet de règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO). Après plusieurs débats entre ses membres, la Commission de jeunes s'étonne de voir que le RLEO ne concrétise que les devoirs des élèves et une majorité de sanctions à leur encontre, alors que la LEO consacre un chapitre entier aux droits et devoirs des élèves. Où sont passés les droits des élèves ? La Commission de jeunes demande donc au Département de la jeunesse de concrétiser dans le RLEO le droit pour les élèves de s'exprimer sur toute décision importante qui les concerne directement dans leur parcours scolaire et le droit de participer activement à la vie de l'établissement par le biais des conseils des élèves.*

A l'occasion de son premier anniversaire, la Commission de jeunes du canton de Vaud a répondu pour la première fois à une consultation officielle des autorités cantonales en prenant position sur l'avant-projet de règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) du point de vue de l'intérêt des élèves.

Mais où sont passés les droits des élèves dans le RLEO ? La Commission de jeunes s'étonne que seuls les devoirs des élèves soient précisés dans le RLEO alors que la LEO posait le principe que « dans toute décision importante qui le concerne directement », l'élève doit pouvoir donner son avis « eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Par exemple, elle juge important que, en plus de ses parents, l'élève soit consulté par le conseil de direction lors de son orientation dans les voies et de sa promotion d'un niveau à l'autre et d'une année à l'autre.

La Commission de jeunes souhaite également que soit concrétisé dans le RLEO le droit des élèves de participer activement à la vie de leur établissement inscrit dans la LEO. Pour ce faire, elle estime nécessaire de préciser le rôle et les tâches du conseil des élèves : ① être consulté par la direction et le corps enseignant sur des questions touchant directement la vie des élèves dans l'établissement, ② organiser des événements culturels, intellectuels ou sportifs (journée de l'extravagance, débats ou tournois sportifs), ③ formuler des propositions spontanées pour améliorer la vie des élèves dans l'établissement respectivement au conseil de direction et au conseil d'établissement. En le disant explicitement dans le RLEO, cela aiderait à renforcer le réflexe chez les professionnels de l'enseignement de demander régulièrement l'avis des élèves et de prendre en considération leurs propositions.

Par ailleurs, la Commission de jeunes demande au Département de la jeunesse de renforcer le droit à la protection de l'élève, en particulier face aux violences verbales ou physiques et contre toute forme de discrimination entre élèves ou de la part d'un enseignant. Pour atteindre ce but, elle propose notamment d'insérer le principe du devoir de respect et de non-discrimination proposé par le Conseil des jeunes de Lausanne et intégré déjà dans le règlement interne des établissements secondaires lausannois.

Pour finir, la Commission de jeunes émet des remarques visant à améliorer l'organisation générale de l'école. Elle propose notamment d'introduire une référence au label *Fourchette verte* pour développer la qualité et la diversité de l'alimentation proposée dans les cantines scolaires. Elle demande d'inscrire dans le RLEO deux menus au minimum par repas dont un végétarien afin que les croyances de tous les élèves puissent être respectées.

Voulue par la Constitution vaudoise, la Commission cantonale de jeunes a été constituée en mai 2011 suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Elle est composée actuellement de 23 jeunes âgés de 14 à 18 ans, provenant de toutes les régions du canton, de statut varié (écolier, gymnasien, apprenti) et équitablement répartis entre filles et garçons. Elle est assistée dans ses activités par le délégué cantonal jeunesse.

#### **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- |   |                |
|---|----------------|
| ○ <b>Damien Richard</b> , rapporteur du groupe de travail RLEO                | 076/ 509 91 33 |
| ○ <b>Rodolphe Maeusli</b> , secrétaire du groupe de travail RLEO              | 079/ 457 09 22 |
| ○ <b>Chloé Golaz</b> , déléguée à la communication de la Commission de jeunes | 078/ 842 30 75 |
| ○ <b>Valentina Russo</b> , présidente de la Commission de jeunes              | 079/ 746 89 52 |



La Commission de jeunes débat en séance plénière du projet de règlement de la LEO dans la salle du Bicentenaire à Lausanne (4 mai 2012).